



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 50086

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport préconise la mise en pratique d'un code de déontologie des dirigeants et fonctionnaires francophones. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

La France met en oeuvre une politique active de promotion de la langue française dans le monde et soutient les différentes actions de l'organisation internationale de la francophonie (OIF) et des opérateurs de la francophonie en faveur du multilinguisme. S'agissant plus particulièrement de l'adoption d'un code de déontologie des dirigeants et fonctionnaires francophones, les Etats et gouvernements membres de la francophonie, en concertation avec l'OIF, se sont engagés à défendre la langue française en adoptant en 2006, à Bucarest, un « vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ». S'appuyant sur ce vade-mecum, l'OIF diffuse une brochure de mise en oeuvre du multilinguisme qui présente, de façon très concrète, les bonnes pratiques à adopter dans le cadre des organisations internationales. C'est à travers une mobilisation permanente de l'ensemble de son corps diplomatique, tant au sein des institutions européennes que dans les autres organisations internationales, que la France rappelle que le multilinguisme est un gage d'efficacité du système multilatéral. Une feuille de route a été adressée aux postes diplomatiques pour rappeler les principes et les pratiques à mettre en oeuvre pour la promotion du multilinguisme dans les organisations internationales. La France enfin encourage la création de « groupes des ambassadeurs francophones » qui mènent un travail de veille en termes de respect du multilinguisme au sein des institutions internationales.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50086

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1500

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2842